

Conseil d'arrondissement du 23 février 2021

Vœu relatif au soutien des étudiant·es du 12^e victimes d'agressions sexistes et sexuelles

Considérant le fort mouvement de mobilisation contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur initié par les étudiantes des IEP ;

Considérant que depuis l'enquête scientifique « VIRAGE Université » de 2015, la réalité des violences subies par les étudiant.es n'est plus inconnue et ne cesse d'être révélée ;

Considérant la situation de crise vécue par les étudiant·es français·es actuellement, la spécificité de la vulnérabilité structurelle et conjoncturelle des jeunes, accrue du fait de la crise sanitaire ;

Considérant la présence élevée d'établissements d'enseignement supérieur actuelle sur le territoire (école Boule, ESEC, IFSI, faculté de médecine St-Antoine, Centre de Formation des Journalistes, ...), qui va être accentuée avec l'arrivée du campus de Paris 3 - Sorbonne-Nouvelle dans le quartier Picpus-Nation ;

Considérant la présence de 2 résidences étudiantes CROUS et de 5 résidences étudiantes privées sur le territoire ;

Considérant le vœu relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes adopté à l'unanimité par notre conseil d'arrondissement le 4 décembre 2017 ;

Considérant la nécessaire continuité des actions de la mandature précédente envers la vie étudiante ;

Considérant la volonté du 12^e d'être un arrondissement de premier plan dans la lutte contre les violences patriarcales, et d'intégrer la lutte contre le sexisme dans toutes nos délégations et actions ;

Considérant qu'une étudiante sur 10 (11%) a été victime d'agression sexuelle au cours de ses études; et une étudiante sur 20 (5%) a été victime de viol¹ ;

Considérant les dynamiques d'action de notre arrondissement, avec notamment :

- la présence d'un Réseau d'Aide aux Victimes (RAV), dans lequel il faut faire entrer cette aide aux étudiant·es
- l'hôpital Saint Antoine, pourvu d'un dispositif expérimental de recueil des plaintes pour les victimes de violences conjugales, en ayant conscience que les violences dites conjugales peuvent se jouer dès la vie étudiante
- un commissariat d'arrondissement doté de dispositifs spécifiques, grâce à une psychologue et une assistante sociale membres du RAV et des policier.es spécialement formé.es aux violences sexistes et sexuelles.

Le conseil d'arrondissement du 23 février 2021, sur proposition des élues Alice COFFIN, Maïlys DERENEMESNIL et Anouchka COMUSHIAN, émet le vœu que :

¹ Enquête (c'est plus un sondage qu'une enquête scientifique à proprement parler) parue le 12/10/2020 "Paroles étudiantes sur les violences sexuelles et sexistes" - Observatoire Étudiant des Violences Sexuelles & Sexistes

- La mairie du 12^e arrondissement de Paris recense auprès des établissements d'enseignement supérieur du territoire leurs dispositifs de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, c'est-à-dire les moyens, les formations des personnels et politiques RH, les actions de sensibilisation et de prévention de ces violences auprès des étudiant·es, les mesures en réaction de faits de violences dénoncés ;
- La mairie du 12^e arrondissement de Paris travaille à la réalisation d'un livret d'information à destination des étudiant·es, et réalise une communication ciblée ;
- Le RAV du 12^e arrondissement de Paris intègre un·e représentant·e du public étudiant afin de mener un travail commun d'alerte auprès du commissariat et des résidences étudiantes de l'arrondissement.